



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E122848

VALABLE JUSQU'AU 30/06/2027

ÉDITÉ LE

02/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/01/2014

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/04/2024
10 000

Raison sociale : ALLO CHAUFFAGE NORMANDIE AB

LE PRE JOSSE
27930 NORMANVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVREUX 2014B00081

Téléphone : 02 32 38 05 65

Fax :

Portable : 06 08 01 56 48

Siret : 799 910 070 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6103928-001-

Site Internet :

E-mail : contact@allochauffage.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010762750004

Responsabilité légale :

POUGET BAPTISTE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010762750004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 48

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113 PROB	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	01/07/2025
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2025
5312 PROB	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	01/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/07/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	01/07/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/07/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/07/2025
o Ventilation mécanique	01/07/2025

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.